Ouagadougou, Burkina Faso, 15 septembre (Infosplusgabon) - La Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples a annulé, mardi, la condamnation prononcée contre Guillaume Kigbafori Soro et le déclare éligible à l'élection présidentielle, alors que son dossier a été invalidé, lundi soir, par le Conseil constitutionnel.

La Cour a ordonné à l'Etat de Côte d'Ivoire de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de lever immédiatement tous les obstacles empêchant Guillaume Soro de jouir de ses droits d'élire et d'être élu, notamment à l'élection présidentielle du 31 octobre prochain, selon une décision rendue mardi.

Elle a ordonné à l'Etat ivoirien de lui faire un rapport sur la mise en œuvre des mesures provisoires ordonnées dans la présente décision dans un délai de 15 jours.

Lundi soir, sur les 44 candidatures déposées, le Conseil constitutionnel n'a retenu que quatre, à

savoir celles du président sortant, Alassane Ouattara, de l'ancien président, Henri Konan Bédié, de Pascal Affi N'Guessan, ancien Premier ministre sous la présidence de Laurent Gbagbo et du député, Kouadio Konan Bertin, dissident du parti de Bédié.

Les candidatures de Guillaume Soro et de Laurant Gbagbo ont été invalidées.

M. Soro, ancien Premier ministre, ex-président du Parlement et ancien chef rebelle, avaient été condamné à 20 ans de prison dans une affaire de détournement de fonds publics.

Il faisait également l'objet d'un mandat d'arrêt contre lui, pour tentative d'atteinte à l'autorité de l'État et à l'intégrité du territoire national.

Guillaume Soro avait contesté, lundi soir, le rejet de son dossier de candidature à la présidentielle du 31 octobre prochain.

"Je conteste vigoureusement la décision injuste et infondée prise, ce lundi 14 septembre 2020, par le Conseil Constitutionnel. Je considère que c'est une décision inique, politiquement motivée, juridiquement boîteuse et qui s'inscrit dans une logique d'anéantissement de la démocratie et l'Etat de droit", a écrit l'ancien président du Parlement ivoirien sur sa page Facebook.

"Nous ne pouvons accepter ce coup d’Etat acté par le Conseil constitutionnel", a-t-il dit, précisant que dans "ces circonstances, j'annonce que nous engagerons une étape nouvelle de notre combat pour la démocratie dans notre pays. Elle sera âpre, mais nous la gagnerons sans aucun doute".

FIN/ INFOSPLUSGABON/MMO/GABON2020

© Copyright Infosplusgabon